



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/78/Add.1  
17 janvier 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE  
NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Onzième session  
New York, 6-17 février 1995  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### DISPOSITIONS CONCERNANT LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES, Y COMPRIS L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### Additif

#### INFORMATIONS PRELIMINAIRES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS A LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

La première session de la Conférence des Parties se tiendra du 28 mars au 7 avril 1995 à Berlin (Allemagne). Le présent document contient des informations d'ordre général qui pourront être utiles aux participants tant avant que pendant la session.

La première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera convoquée par le chef du secrétariat intérimaire de la Convention et accueillie par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne conformément au paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention et aux résolutions 48/189, en date du 21 décembre 1993, et 49/120, en date du 19 décembre 1994, de l'Assemblée générale. Elle se déroulera en deux phases, la première au niveau des hauts fonctionnaires (28 mars - 4 avril 1995) et la seconde au niveau ministériel (5-7 avril 1995).

1. Lieu de la réunion

La Conférence se tiendra au Centre international des congrès (CIC) de Berlin, dont voici l'adresse :

Messedamm 22  
D-14055 Berlin  
Tél : (49.30) 30.38.0  
Télécopie : (49.30) 30.38.30.32

La Conférence s'ouvrira le mardi 28 mars 1995, à 10 heures, dans la salle des séances plénières du CIC. Toutes les séances plénières auront lieu dans cette salle. Par ailleurs, d'autres salles de conférence permettront de tenir deux réunions simultanées avec services d'interprétation durant les heures de travail normales. Des salles supplémentaires sont prévues pour accueillir des réunions informelles sans services d'interprétation.

2. Secrétariat de la Conférence

Au niveau du secrétariat de la Conférence, la coordination des préparatifs est assurée par M. Sálvano Briceño (Principal Officer, Management, Legal and Information Support). Ses coordonnées sont les suivantes :

Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques  
Geneva Executive Centre  
11/13, chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)  
Téléphone : (41.22) 979.94.67 ou 979.94.69  
Télécopie : (41.22) 979.90.34  
Messagerie électronique : [secrétariat.unfccc@unep.ch](mailto:secrétariat.unfccc@unep.ch)

Le secrétariat de la Conférence est placé sous la responsabilité de M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. Comité national d'organisation

Le Gouvernement fédéral allemand a nommé M. Manfred Plaetrich, directeur général au Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, au poste de Coordonnateur national pour la Conférence. Ses coordonnées sont les suivantes :

Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit  
Postfach 12 06 29  
D-53048 Bonn  
Téléphone : (49.228) 305.21.20/305.21.24/305.0  
Télécopie : (49.228) 305.32.25/305.21.09

4. Hébergement

Toutes les délégations sont priées de prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer leur hébergement. Le Comité national d'organisation a effectué des réservations provisoires auprès d'un certain

nombre d'hôtels de différentes catégories situés à Berlin ou dans les environs. Si nécessaire, les réservations peuvent être effectuées par l'intermédiaire du service suivant :

DER-Congress  
Bundesallee 56  
D-10715 Berlin (Allemagne)  
Téléphone : (49.30) 857.90.30  
Télécopie : (49.30) 85.79.03.26/27

On peut également y obtenir tous les renseignements voulus sur les conditions d'hébergement et les formalités à remplir.

**Veillez noter que ce service ne pourra confirmer que les réservations passées au plus tard le 20 janvier 1995.**

#### 5. Accréditation

Les pouvoirs des représentants des Parties ainsi que les noms des suppléants et des conseillers doivent émaner soit du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères. Pour assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il serait souhaitable que les représentants des Parties soient dotés des pleins pouvoirs pour participer à la session et, le cas échéant, siéger au bureau de la première session de la Conférence ou de tout comité ou groupe de travail de session constitué par celle-ci, ainsi qu'aux bureaux des organes subsidiaires créés par la Convention.

Les pouvoirs doivent être communiqués au secrétariat intérimaire de la Convention. Le bureau de la Conférence à sa première session les examinera et rendra compte de cet examen au cours de la session.

#### 6. Formalités d'immigration

Le Gouvernement fédéral fera en sorte de faciliter les formalités d'immigration. Néanmoins, tous les participants à la Conférence sont priés de vérifier s'il leur est nécessaire d'obtenir un visa pour se rendre en Allemagne.

Dans ce cas, il convient d'adresser les demandes de visa au titre de la Conférence à la représentation diplomatique allemande la plus proche.

#### 7. Réglementation douanière

Les informations concernant la réglementation douanière appliquée en Allemagne peuvent être obtenues auprès de toute représentation diplomatique allemande.

#### 8. Aéroports de Berlin

Berlin compte trois aéroports internationaux : Tegel, Tempelhof et Schönefeld.

Les délégations sont invitées à communiquer dès que possible leurs dates d'arrivée et de départ à l'adresse suivante :

Comité national d'organisation  
Mauerstrasse 34-38  
D-10117 Berlin  
Téléphone : (49.30) 23.13.51.81  
Télécopie : (49.30) 23.13.51.98

Elles sont également priées d'indiquer pour le 15 mars 1995 au plus tard les dates d'arrivée et de départ des participants à la phase ministérielle de la Conférence.

9. Transports

Les délégations sont priées de prendre leurs propres dispositions pour assurer leurs déplacements à Berlin. Cette ville possède un vaste réseau de transports en commun qui pourra être utilisé gratuitement par l'ensemble des représentants pendant toute la durée de la Conférence sur simple présentation de leur badge officiel.

En outre, des services de navette seront assurés le matin et le soir entre le centre de conférences (CIC) et les principaux hôtels accueillant les représentants (au centre-ville).

10. Services supplémentaires du centre de conférences (CIC) mis à la disposition des participants

Le centre de conférences dispose d'un bureau de poste, de services bancaires, d'une agence de voyage, d'un guichet d'enregistrement Lufthansa, de restaurants et de services médicaux.

a) Bureaux des délégations

Les délégations peuvent louer des bureaux sur demande en s'adressant au service suivant :

Comité national d'organisation  
Mauerstrasse 34-38  
D-10117 Berlin  
Téléphone : (49.30) 23.13.51.81  
Télécopie : (49.30) 23.13.51.98

Les conditions de location sont les suivantes :

Trois superficies sont disponibles : 23 m<sup>2</sup>, 37 m<sup>2</sup> et 52 m<sup>2</sup>. Il est également possible d'obtenir une superficie différente en groupant plusieurs bureaux.

Le montant de la location est de 547 DM par m<sup>2</sup> pour toute la durée de la Conférence.

Les locaux sont équipés de mobilier de bureau, d'installations d'éclairage, de prises électriques, de systèmes de ventilation et de radiateurs.

Les délégations pourront commander et louer séparément des téléphones et des télécopieurs en s'adressant au Comité national d'organisation. Elles sont priées de se procurer elles-mêmes tout autre matériel nécessaire.

Afin que toutes les demandes de bureaux puissent être satisfaites, les délégations sont invitées à informer le Comité national d'organisation de leurs besoins pour le 10 février 1995 au plus tard.

Les délégations qui n'auraient pas besoin de bureaux pourront utiliser, moyennant paiement, les services disponibles au centre de conférences (secrétaires, téléphones, télécopieurs, ordinateurs individuels, photocopieuses).

b) Bureaux des organisations non gouvernementales

Quelques bureaux et salles de réunion équipés seront mis gracieusement à la disposition des organisations non gouvernementales au centre de conférences. Si des moyens supplémentaires sont nécessaires, les conditions indiquées à l'alinéa a) ci-dessus s'appliquent également aux organisations non gouvernementales.

c) Centre de presse

Un centre international de presse doté des installations techniques nécessaires sera mis à la disposition des journalistes accrédités. Pour toute information concernant l'accréditation auprès de l'Organisation des Nations Unies, veuillez vous adresser à :

M. Michael Williams  
Bureau d'information sur les changements climatiques  
Geneva Executive Centre  
CP 356  
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)  
Téléphone : (41-22) 979.92.42  
Télécopie : (41-22) 797.34.64

11. Autres manifestations

A l'occasion de la Conférence, d'autres manifestations seront organisées à Berlin. La liste de ces manifestations sera publiée dans un calendrier spécial.

En outre, les représentants bénéficieront d'un accès privilégié aux manifestations culturelles et touristiques.

12. Renseignements d'ordre général concernant la ville de Berlin

Climat : Climat continental, temps frais variable, température moyenne comprise entre 8 et 13° pendant la journée. Température maximale observée : 23°; température minimale : 4°. Pluie ou faibles chutes de neige à prévoir pendant six jours environ sur toute la durée (11 jours) de la Conférence.

Electricité : 220 volts, 50 Hz.

Monnaie locale : le deutsche mark  
(Taux de change au 15 décembre 1994 :  
1 dollar E.-U. = 1,56 DM)

-----